

Devenir délégué à la protection des données (DPO) en TPE/PME

RS4349 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	326p
Formacode(s)	31036
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

CCI FRANCE · SIRET : 18750002000073

Partenaires habilités

16 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 16 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AS FO BEARN SOULE BIGORRE	78235540800025	Former et organiser l'évaluation
CCIT ALSACE EUROMETROPOLE	13002267600014	Former et organiser l'évaluation
CCIT BORDEAUX GIRONDE	13002285800018	Former et organiser l'évaluation
CHAMB COMMERCE ET INDUSTRIE HAUTES ALPES	18050001900013	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE GRENOBLE	18383001700012	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE DE LA DROME	18263001200017	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE MAINE LOIRE	13000460900017	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE	18790001400015	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	18770918300235	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION BRETAGNE	18350004000310	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 16 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs4349-devenir-delegue-a-la-protection-des-donnees-dpo-en-tpe-pme/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Si la majorité des TPE/PME ne seront pas formellement dans l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO), être en conformité avec le RGPD est obligatoire. Pour piloter la gouvernance des données

personnelles, une entreprise ou une organisation a besoin d'un véritable «chef d'orchestre» qui exercera une mission d'information, de conseil et de contrôle en interne et surtout de mise en conformité au règlement européen.

CCI France a mené une enquête permettant aux CCI locales de faire remonter les besoins de leurs entreprises ressortissantes. Après analyse des résultats, il s'est avéré que cette thématique a été relayée, à plusieurs reprises et par des territoires différents, justifiant ainsi une démarche nationale. Cette certification repose sur l'application du RGPD et la délibération adoptant les critères du référentiel de certification des compétences du délégué à la protection des données.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Préparation de la mise en conformité en mettant en place une gouvernance et en respectant une méthodologie et un environnement réglementaire

- Identifier les missions du DPO en intégrant les bases juridiques d'un traitement en conformité.
- Elaborer le plan d'actions, le planning et les outils de la conformité dans le respect réglementaire.
- Déterminer un plan de communication périodique des collaborateurs à titre préventif ou sur incident à titre curatif, pour une meilleure anticipation ou gestion des points de non-conformité.
- Organiser les process internes en rédigeant les procédures (nouveau traitement, exercice des droits, notification de faille de sécurité, purge, portabilité, audit, violation de données, réclamations...) et définissant la documentation nécessaire pour une communication optimisée à l'égard des parties prenantes.

2. Cartographie des traitements de données actuels

- Recenser les traitements de données de l'organisme et les inscrire au registre des traitements.
- Identifier tous les traitements sous-traités et les cas de coresponsabilités des responsables de traitements.
- Prioriser la conformité des traitements les plus à risque.
- Conseiller le responsable de traitement pour la réalisation d'éventuelles études d'impact, dont l'étude d'impact sur la vie privée, en identifiant les éléments pouvant la déclencher.

3. Mise en conformité de l'organisme, en la documentant et en la maintenant en règle

- Mettre les traitements en conformité (finalités, licéité, durée de conservation, sécurité et information des personnes concernées...) en mettant à jour le registre.
- Revoir les contrats avec les sous-traitants en rédigeant, le cas échéant, les avenants en respectant la législation en vigueur.
- Mettre en œuvre les pédagogies correctives et des contrôles de sécurité.
- Auditer périodiquement les traitements et mettre à jour le registre.
- Assurer la traçabilité des activités du DPO, à l'aide d'outils de suivi et de bilan annuel.

4. Réalisation d'actions de communication auprès des parties prenantes

- Réaliser une information au public en respectant les mentions légales et en mettant en place, le cas échéant, l'affichage adéquat.
- Communiquer de façon régulière sur le RGPD auprès des membres de l'entité.
- Gérer la relation avec les autorités de contrôle, en répondant à leurs sollicitations et en facilitant leur action.

Toutes les compétences sont évaluées.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir suivi la formation « Mettre en œuvre le RGPD en TPE/PME » ou toute autre formation sur le RGPD.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS5569

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
www.cci.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/4349/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	19
Montant total engagé	32 830 €
Coût moyen par dossier	1 728 €
Durée moyenne	25 h
Période	03/2020 – 12/2021
France compétences	100 %
Reste à charge titulaire	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.